

COMMUNIQUÉ No. 57— 28 JANVIER 2022  
RAPPEL ET INFORMATION

Aux membres des équipes pastorales,  
Aux prêtres, diacres, RSE, APL,  
Aux fidèles engagés dans l'animation de leur communauté,  
Aux membres des congrégations religieuses,  
Au personnel de l'archevêché,

Chers frères et sœurs,

Voici quelques informations, consignes et rappels importants pour la suite de notre mission en Église :

**1. RAPPEL IMPORTANT - DÉMARCHE SYNODALE DIOCÉSAINE**

**Intégrer la démarche synodale pour aujourd'hui et pour l'avenir: rencontres de formation entre le 1er et le 10 février**

Le premier café-rencontre pour ouvrir ensemble le Guide diocésain et la Boîte à outils a rassemblé près de 180 participants le 20 janvier dernier. Merci à tous pour l'intérêt manifesté. Celles et ceux qui voudraient accéder à la vidéo de cet événement la trouveront [ici](#):

Je vous rappelle que deux autres rendez-vous virtuels nous sont proposés **pour nous former** à notre démarche synodale **au moyen d'exercices pratiques**. La **première séance** nous donnera une expérience concrète de **conversation spirituelle**, qui permet aux membres d'un groupe de se rendre attentifs ensemble aux invitations de l'Esprit Saint. La **deuxième séance** aura pour objectif de nous équiper pour l'animation **d'une rencontre dans notre communauté**, à partir du guide diocésain et en utilisant la démarche de la conversation spirituelle.

Ces formations nous aideront à mieux marcher ensemble dès à présent mais aussi à demeurer durablement dans l'esprit synodal.

En français, en anglais, plusieurs dates sont proposées entre le 1er et le 10 février : [Inscription](#)

**2. Réouverture des lieux de culte le 7 février 2022**

Vous avez déjà appris cette bonne nouvelle. Je vous confirme les règles suivantes qui s'appliquent aux lieux de culte, à compter du 7 février prochain :

A. Rassemblements liturgiques à l'intérieur:

- Limite d'accueil à 50 % de la capacité du lieu, avec un maximum de 250 personnes.
- Le passeport vaccinal est obligatoire.
- Le port du masque, la distance d'un mètre, l'hygiène des mains demeurent.
- Il n'est pas possible d'organiser un café-rencontre après une cérémonie.

Ces règles valent pour les services réguliers, pour les baptêmes, les mariages, les funérailles ou toute autre célébration. Seule exception : pour les funérailles, si la famille choisit de ne pas exiger le passeport vaccinal, la limite est fixée à 50 participants.

B. Rassemblements liturgiques à l'extérieur:

- Limite d'accueil de 250 personnes.
- Le passeport vaccinal **n'est pas** requis.
- Une distance d'un mètre doit être conservée entre les participants.
- Dans notre diocèse, le port du masque **demeure requis** pour ces célébrations.

Nous laissons aux équipes pastorales le soin de discerner le besoin de poursuivre cette initiative, selon la réalité concrète de leur milieu et le souhait exprimé par des membres de leur communauté. Merci de nous informer si, dans les circonstances, votre milieu pastoral entend conserver une ou des messes à l'extérieur. Veuillez, s.v.p. envoyer cette information en remplissant ce [formulaire](#) dans les meilleurs délais, afin que notre [site web](#) puisse présenter les données les plus complètes possible.

C. Prière et recueillement personnel à l'église; rencontres individuelles

- Un lieu de culte peut être ouvert pour la prière et le recueillement personnels, les règles générales d'accès aux lieux de culte s'appliquent alors : limite de 50 % de la capacité jusqu'à 250 personnes, passeport vaccinal, etc.
- Les rencontres individuelles d'accueil, d'écoute et de soutien sont autorisées si elles se déroulent à l'intérieur : le passeport vaccinal doit toutefois être demandé et le port du masque est requis.

D. Autres activités

- Il n'est pas possible de louer une salle pour un événement privé de quelque nature que ce soit (par exemple, après un baptême ou un mariage). Seules les activités des groupes communautaires sont autorisées en respect des règles qui leur sont propres.
- Le télétravail demeure la norme: les réunions de marguilliers, d'équipe pastorale et de comités ne peuvent avoir lieu en personne, elles doivent se faire par téléphone ou visioconférence.
- D'autres précisions sont à venir la semaine prochaine en ce qui concerne, entre autres, les activités catéchétiques.

### **3. Programme de formation VVA : «Virage victime d'abus»**

Notre diocèse a entrepris avec détermination ce **grand virage qui place au centre de nos préoccupations les personnes victimes d'abus**. Pour concrétiser cet engagement, Mgr Lépine demande que tous les intervenants, mandatés ou bénévoles, engagés dans une sphère ou l'autre d'activité en Église (pastorale ou administration), reçoivent **une formation qui les aide à mieux reconnaître et signaler les abus**, quelle que soit leur forme.

La première phase de ce programme débute ces jours-ci et se poursuit jusqu'au mois de mai. Cette première phase **ne concerne que le personnel pastoral et les employés de l'archevêché**. Une deuxième phase s'annonce plus tard au cours de l'année, pour les autres intervenants, bénévoles, marguilliers, catéchètes, employés des Fabriques, etc.

Merci de prendre connaissance des documents suivants :

- **Message de l'archevêque**
- **Communiqué – Pastorale Responsable**
- **Programme de sensibilisation**

Chers frères et sœurs, le temps que nous vivons a ses exigences! Je vous assure de ma prière pour que, malgré les nombreux défis qui se présentent et mettent à l'épreuve votre persévérance, vous soyez toujours habités de cette paix et de cette joie imprenables qui nous viennent de la Résurrection de notre Sauveur.

En Lui,

† Alain Faubert, VG  
Évêque Auxiliaire à Montréal